



REPUBLIQUE FRANCAISE

Mairie de

Pressagny l'Orgueilleux

Envoyé en préfecture le 05/03/2026

Reçu en préfecture le 05/03/2026

Publié le

ID : 027-212704779-20260226-DL11\_2026-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du **26 février 2026 à 19h00** - Date de convocation : **20 février 2026**  
Président : **Monsieur Pascal MAINGUY, Le Maire**

Secrétaire de séance : **M. Marc WECKSTEIN**

Nombre de membres		
Art 2121-2 du CGCT	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	13	13

**Membres présents à la séance** : Mmes, MM. MAINGUY, ANDRIEUX, CARRIER, DESCHAMPS, GILLET, INIGO, GLEIZES, MAGNAUDEIX WECKSTEIN formant la majorité des membres en exercice

**Membres absents excusés ayant donné pouvoirs** : Mmes, MM. GUION (pouvoir à E. DESCHAMPS), LOCHON (pouvoir à P. MAINGUY), LE LAN-LE LUYER (pouvoir à P. CARRIER), VAUZOU (pouvoir à C. GLEIZES)

**APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2026 – DL 11/2026**

M. WECKSTEIN indique que les principales orientations du projet de budget visent à poursuivre la maîtrise des dépenses de fonctionnement (gestion vigilante de tous les postes de dépense) et à augmenter nos recettes en particulier grâce à l'obtention de subventions sur nos investissements. Ces orientations ont pour but de renforcer nos capacités d'investissement sur nos projets stratégiques et de permettre de maintenir une politique ambitieuse d'investissement.

Le projet de budget est établi en prenant comme hypothèse la stabilité en Euros courants en 2026 des dotations d'État.

Pour la section Fonctionnement :

- Les recettes prévisionnelles s'établissent à un total de 895 806,71 € (506 489,20 € auxquels s'ajoute le report du résultat provisoire 2025 pour 389 317,51 €) ;
- Les dépenses prévisionnelles s'établissent également à 895 806,71 € se répartissant entre des dépenses réelles pour 505 112,23 € et 390 694,48 € virés à la section Investissement.

Pour la section Investissement :

- Les dépenses prévisionnelles s'établissent à 765 614,07 € se répartissant entre les dépenses de l'exercice pour 497 522,88 €, les Reste à Réaliser 2025 pour un montant de 85 985,00 € et le report du déficit de l'exercice précédent pour un montant de 182 106,19 €

Les principaux investissements prévus en 2026 sont les suivants :

- rénovation de la maison acquise route des Andelys
  - réseaux électriques et d'adduction d'eau de la future aire de loisirs.
- Les recettes prévisionnelles s'établissent également à 765 614,07 € (recettes réelles : 374 919,59 € dont 268 091,19 € au titre des excédents de fonctionnement de l'exercice 2025 ; recettes d'ordre 390 694,48 € dont virement de la section Fonctionnement 387 694,48 €).

#### TAUX DE 7,5% POUR LA FONGIBILITÉ ENTRE CHAPITRES (HORS CHAPITRE 12)

M. WECKSTEIN rappelle que le Conseil Municipal doit fixer une limite aux virements de crédits autorisés entre chapitres, sous la forme d'un pourcentage du montant des dépenses réelles de chaque section sans pouvoir excéder 7,5 %.

Il est proposé de retenir le taux de 7,5 %.

#### TAUX POUR LA PROVISION POUR CRÉANCES DOUTEUSES AVEC UN MINIMUM DE 15%

M. WECKSTEIN rappelle que depuis le passage en nomenclature M57, il est obligatoire de prévoir au budget une provision pour les créances douteuses de plus de 2 ans.

Le calcul du montant de la provision pour dépréciation des créances douteuses est basé sur l'application d'un taux forfaitaire d'au moins 15% aux restes à recouvrer supérieurs à 2 ans constatés au 31 décembre.

Il est proposé de retenir ce taux minimal de 15%.

**Le budget primitif 2026 est voté à l'unanimité.**

Le Maire, Pascal MAINGLIY

